



Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban

Les demandes et retraits de passeport se font uniquement sur rendez-vous **04.92.33.20.02**

Présence indispensable du demandeur, il doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, ou tuteur). Cette personne doit présenter sa propre pièce d'identité. En cas de séparation veuillez présenter le jugement de divorce.

Durée de validité : 5 ans

Tarif timbres fiscaux :

- 42 € pour le mineurs de plus de 15 ans
- 17 € pour le mineur de moins de 15 ans.

Passeport d'une personne mineure : 1^{ère} demande

Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)	Si vous ne possédez pas de carte d'identité ou seulement un ancien modèle cartonné
1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)	1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)
Timbres fiscaux : pour le montant voir ci-dessus	Timbres fiscaux : pour le montant voir ci-dessus
Original justificatif de domicile du parent	Original justificatif de domicile du parent
Pièce d'identité du parent qui fait la demande	Pièce d'identité du parent qui fait la demande
Carte d'identité sécurisée de l'enfant	<u>Extrait d'acte de naissance avec filiation</u> (ou copie intégrale) daté de moins de trois mois
	Si l'acte de naissance ne suffit pas à démontrer l'autorité parentale : un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale
	Si l'acte de naissance ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française
Livret de famille	Livret de famille

Passeport d'une personne mineure : renouvellement

L'ancien passeport est sécurisé (électronique ou biométrique)	L'ancien passeport n'est pas sécurisé mais l'enfant possède une carte d'identité sécurisée (plastifiée)	L'enfant possède seulement un passeport non sécurisé
1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)	1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)	1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)
Timbres fiscaux : pour le montant voir ci-dessus	Timbres fiscaux : pour le montant voir ci-dessus	Timbres fiscaux : pour le montant voir ci-dessus
Original justificatif de domicile du parent	Original justificatif de domicile du parent	J Original justificatif de domicile du parent
L'ancien passeport de l'enfant	L'ancien passeport de l'enfant	L'ancien passeport de l'enfant
	La carte d'identité sécurisée	<u>Extrait d'acte de naissance avec filiation</u> (ou copie intégrale) daté de moins de trois mois
Pièce d'identité du représentant légal	Pièce d'identité du représentant légal	Pièce d'identité du représentant légal
Livret de famille	Livret de famille	Livret de famille

Passeport d'un personne mineure : en cas de perte et de vol

Si le passeport perdu est un passeport biométrique ou d'un autre modèle
1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)
Timbres fiscaux : pour le montant voir ci-dessus
Original justificatif de domicile du parent
Déclaration de perte ou de vol
Carte d'identité sécurisée (plastifiée) : original
Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée, un <u>extrait d'acte de naissance avec filiation</u> (ou copie intégrale) daté de moins de 3 mois
Si le justificatif d'état civil ne permet pas de démontrer la nationalité : un <u>justificatif de nationalité française</u> original
Pièce d'identité du représentant légal
Livret de famille